

**LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE
TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT CONJOINT ANNUEL

DE

**GARDA WORLD SECURITY CORPORATION / CORPORATION DE
SÉCURITÉ GARDA WORLD**

-ET-

**GARDA ALARM SERVICES CORPORATION / CORPORATION DE
SERVICES D'ALARME GARDA**



POUR

L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 JANVIER 2024

Introduction

Corporation de Sécurité Garda World / Garda World Security Corporation (« **GardaWorld** ») ne tolère aucune forme de traite des êtres humains, de travail des enfants ou d'esclavage, y compris le travail forcé ou sous contrainte de quelque nature que ce soit et s'est donné comme objectif de faire preuve du plus grand respect pour les droits de la personne, de jouer un rôle de premier plan dans la protection contre toute forme d'abus et promouvoir une plus grande protection dans la chaîne d'approvisionnement. Étant une entreprise de sécurité mondiale comptant plus de 132 000 employés, nos activités comportent intrinsèquement des risques liés aux droits de la personne. En respectant et en promouvant les droits de la personne reconnus internationalement, nous pouvons nous assurer que le travail est une source non seulement de revenus, mais également de dignité et de motivation pour les personnes que nous employons. Les éléments essentiels du contrôle et de la diligence en matière de droits de la personne sont notamment s'engager globalement en faveur des droits de la personne et évaluer l'impact des activités de l'entreprise sur les droits de la personne. Nous sommes particulièrement vigilants quant aux risques encourus par nos opérations

et avons développé des systèmes nous permettant d'appliquer des pratiques d'emploi équitables dans toute l'organisation. Nous adhérons aux meilleures pratiques en gestion des risques liés aux droits de la personne et notre approche s'inspire à la fois des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail et de notre adhésion Protéger toutes les composantes de la société fondatrice à l'Association du Code de conduite international (ICoCA), une initiative multipartite créée en 2013 pour assurer que les fournisseurs de services de sécurité privée respectent les droits de la personne et les lois humanitaires. Avec les autres signataires, nous affirmons qu'il nous incombe de respecter les droits de la personne et de remplir nos responsabilités humanitaires envers toutes les personnes affectées par nos activités commerciales, notamment le personnel, les clients, les fournisseurs et la population de la région dans laquelle les services sont fournis. Nous reconnaissons également l'importance de respecter les différentes cultures rencontrées dans le cadre de notre travail, ainsi que les personnes avec lesquelles nous entrons en contact du fait de ces activités.

Les relations que GardaWorld a avec ses unités commerciales et avec les fournisseurs, sous-traitants, consultants, partenaires et autres tiers travaillant au nom de son organisation font partie intégrante de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise. Par conséquent, tous les fournisseurs ont la responsabilité d'avoir des pratiques commerciales éthiques et de respecter les droits de l'homme, le développement durable et les pratiques environnementales telles que décrites dans notre Code de conduite des fournisseurs.

Dans ce contexte, GardaWorld et ses filiales s'engagent à respecter les exigences de la Loi.

Conséquemment, ce rapport est fait selon les dispositions de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») pour l'exercice financier se terminant le 31 janvier 2024. Elle présente les mesures que nous avons prises pour identifier et réduire le risque d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement et démontre l'engagement de GardaWorld à améliorer continuellement ses pratiques pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Structure de l'organisation et activités

Prenant siège au 2300 rue Émile-Bélanger à Montréal, province de Québec, Canada (H4R 3J4), GardaWorld est l'une des plus importantes entreprises privées de sécurité au monde. Divisée en plusieurs unités d'affaires, l'organisation découpe son offre de services via des services de sécurité physique, de transport de valeurs, de gestion de l'écosystème du numéraire et de la gestion intégrée des risques. GardaWorld aussi offre au Canada des services de surveillance et de sécurité à travers sa filiale, Garda Alarm Services Corporation / Corporation de Services d'alarmes Garda (« **Garda Alarme** »).

Parmi ces unités commerciales, les obligations en matière de rapport en vertu de la Loi ne s'appliquent qu'à Garda Alarme, qui vend ou distribue des marchandises au Canada

et ailleurs, et importent des marchandises produites à l'extérieur du Canada, et à GardaWorld, la société mère qui contrôle Garda Alarme.

Chaînes d'approvisionnement et politiques clés

Les chaînes d'approvisionnement de GardaWorld décrites dans ce rapport concernent essentiellement l'acquisition d'équipements de surveillance et de sécurité qui sont vendus aux clients de Garda Alarme.

GardaWorld s'engage à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de traite de personnes dans ses chaînes d'approvisionnement. Nos codes et des politiques stricts reflètent notre engagement à agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations d'affaires, et à mettre en œuvre des procédures et des mesures de contrôle efficaces pour garantir l'élimination de toutes les possibilités d'esclavage et de traite de personnes dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de la structure de gouvernance de l'organisation, des principaux codes et des principales politiques qui orientent la mise en œuvre de nos engagements.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration de GardaWorld (« **Conseil** ») est responsable de la mise en œuvre d'une structure de gouvernance pour s'assurer que les principes des codes et des politiques corporatives sont respectés, promus et gérés efficacement dans toute l'organisation. En remplissant cette obligation, le Conseil a mandaté le Comité de gouvernance pour superviser l'interprétation, l'évaluation, l'examen et formuler conséquemment des recommandations, des modifications ou des amendements aux codes et des politiques corporatives. Le Comité de gouvernance donne son avis au Conseil sur l'élaboration de normes de gouvernance pour l'Entreprise et sur l'examen des procédures associées afin d'assurer la conformité aux lois et règlements applicables. Au niveau opérationnel les codes et politiques corporatives sont supervisés conjointement par le Chef de la sécurité corporative, le Vice-président principal — Affaires juridiques, le Chef de la direction financière et le Secrétaire corporatif.

Code d'éthique

Le Code d'éthique de GardaWorld est la pierre angulaire de nos engagements et vise à guider notre conduite conformément aux normes élevées que nous nous sommes fixées et que nous devons respecter. Il est au cœur de qui nous sommes, et de la façon dont nous faisons des affaires. Il jette la base sur nos principes directeurs, notre culture organisationnelle, les comportements attendus en milieu de travail, la santé et bien-être de nos employés, nos engagements en matière de droits de la personne, l'intégrité dans la conduite professionnelle, les enjeux sociaux & environnementaux, le respect de la vie privée et la confidentialité des données.

Le [Code d'éthique](#) est accessible à tous sur le site GardaWorld.

Code de conduite des fournisseurs

GardaWorld a une tolérance zéro à l'égard de l'esclavage et du trafic d'êtres humains au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Pour s'assurer que tous les membres de sa chaîne d'approvisionnement et ses sous-traitants adhèrent aux valeurs de l'entreprise, il existe un programme rigoureux de conformité de la chaîne d'approvisionnement, soutenu par un code de conduite des fournisseurs qui définit clairement les attentes de GardaWorld. Ainsi, le code de conduite des fournisseurs fournit les exigences et attentes de GardaWorld en ce qui concerne les domaines clés de l'approvisionnement responsable, y compris le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et l'interdiction du travail forcé. Tous les fournisseurs sont tenus de respecter les principes énoncés dans le code. Ils doivent veiller à ce que les obligations énoncées dans le code soient respectées ou à ce qu'un calendrier précis soit établi pour la mise en œuvre complète de ces obligations au sein de leur propre organisation et de leurs fournisseurs et sous-traitants associés. Le code contient une disposition expresse sur l'interdiction de la traite des êtres humains. Ce code s'inspire notamment des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et du Document de Montreux et du Code international de conduite (ICoC). Il couvre également un large éventail de sujets, en mettant l'accent sur l'interdiction du travail forcé, de la traite des êtres humains et du travail des enfants. Il insiste sur l'intégrité des fournisseurs dans tous les domaines du comportement commercial et personnel et a été introduit pour garantir que notre engagement à éliminer le potentiel de l'esclavage moderne est pleinement répercuté à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Le code de conduite des fournisseurs complète nos processus rigoureux de diligence raisonnable, qui concrétisent nos engagements à réduire les risques et les possibilités d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement.

Déclaration des droits de la personne

Le respect et la protection des droits de l'homme sont au cœur de la façon dont GardaWorld mène ses activités. La déclaration de GardaWorld en matière de droits de la personne traite du respect des droits de la personne, y compris de l'esclavage moderne et de la traite des personnes. Cette approche globale des droits de l'homme, met l'accent sur la mise en place d'une procédure d'évaluation des risques soutenue par des procédures de diligence raisonnable pour les fournisseurs et prêtant une attention aux questions liées à la traite des êtres humains.

La déclaration des droits de la personne est accessible à tous sur le site GardaWorld.

Politique de dénonciation

GardaWorld croit que la meilleure façon de maximiser le potentiel des individus est de créer un environnement de travail où les employés sont valorisés et capables de réaliser leur plein potentiel. La minimisation des conflits en milieu de travail est essentielle à ce processus. GardaWorld soutient donc pleinement ses employés qui souhaitent soulever des préoccupations ou nous faire part de pratiques douteuses.

Afin de s'assurer que les employés et tous les tiers sont en mesure de soulever des préoccupations concernant des pratiques contraires à l'éthique ou des violations des droits de l'homme sur le lieu de travail de manière anonyme et confidentielle, GardaWorld a lancé en 2020 un programme d'assistance éthique (électronique et téléphonique) entièrement indépendante pour les dénonciations d'abus. La ligne d'assistance répond à toutes nos langues de travail et permet à tous nos employés, entrepreneurs ou fournisseurs ayant des préoccupations d'ordre éthique au sujet de l'entreprise de les signaler soit par Internet, soit en parlant à un opérateur téléphonique indépendant. Des « boîtes à outils » sont également disponibles pour renforcer la sensibilisation à ce sujet.

La Politique de dénonciation et le programme de dénonciation sont indépendants et gérés par un tiers (ligne de dénonciation à travers le monde), ils sont accessibles à tous sur le site GardaWorld.

Rapports de développement durable

Nos rapports de développement durable détaillent l'approche de GardaWorld en la matière. Élaborés en alignement avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies et autres normes mondialement reconnues, nos rapports reposent sur trois grands piliers : sécurité et confiance, personnes et communautés, et impact environnemental. En tant que l'une des plus grandes entreprises privées de sécurité intégrée au monde, nous sommes pleinement conscients de notre capacité à avoir un impact positif sur nos employés, nos partenaires, et dans les communautés dans lesquelles nous opérons.

Soucieux de notre responsabilité, GardaWorld soutient pleinement les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et se conforme aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nos rapports de développement durable détaillent comment nous adressons les enjeux d'esclavage moderne au sein de nos priorités globales que ce soit au sein même de notre entreprise et nos employés, de notre processus de diligence raisonnable à l'égard des tierces parties (fournisseurs et clients), ainsi que nos indicateurs clés de performance en la matière.

Déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Le groupe GardaWorld offre principalement au Canada des services et ne commercialise qu'exceptionnellement des biens. Son chiffre d'affaires ne repose pas au Canada sur la vente des produits. Dès lors, bien que vigilante, l'identification des zones à risque liées aux fournisseurs sont limitées. Nous considérons faible le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement à cause de la nature des biens vendus et leur valeur globale.

Mesures prises pour évaluer et gérer les risques identifiés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement et pour y remédier

Analyse des fournisseurs

Nous sommes en constante gestion de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos principaux partenaires commerciaux respectent les normes éthiques les plus strictes en matière de droits de l'homme et de conditions de travail décentes. Pour réaliser notre analyse, nous nous sommes inspirés de la Loi de Pareto (80/20), stipulant qu'environ 20% de nos fournisseurs représentent 80% des dépenses totales, et ce par chaîne d'approvisionnement distincte.

En bref, notre approche actuelle nous a permis d'identifier plus d'une centaine de fournisseurs totalisant en soit un peu moins de 70% des dépenses totales visées par les présentes mesures.

Nous avons consulté les divers outils publics disponibles de tous les fournisseurs identifiés afin d'y trouver des renseignements concernant les mesures prises par chacun pour encadrer et prévenir toutes violations des droits de la personne dans leurs affaires commerciales, y compris le travail forcé, le travail des enfants et toutes autres formes d'esclavage moderne.

Nous avons également examiné les pays d'origine de ces fournisseurs et avons remarqué que la plupart de ces vendeurs ont leurs sièges sociaux dans des pays membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Économique). Cette constatation revêt d'une importance significative, car les pays de l'OCDE sont soumis à des réglementations strictes en matière de droits du travail, d'environnement et de normes éthiques dans les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, cette observation suggère que nos principaux fournisseurs opèrent dans un environnement réglementé et encadré, ce qui réduit potentiellement les risques d'abus dans les chaînes d'approvisionnement, tels que le travail des enfants, les conditions de travail dangereuses ou les pratiques commerciales déloyales.

Également, nous nous sommes basés sur l'outil Global Slavery Index (GSI) de 2023 pour examiner de manière exhaustive les réglementations entourant la question de l'esclavage moderne dans les pays d'origine de nos fournisseurs.

Nous avons poussé davantage notre investigation pour tous les fournisseurs provenant de pays dont l'indice de prévalence GSI était supérieur à 4 et pour lesquels peu d'information était disponible, en faisant générer des rapports d'enquête externe sur les administrateurs et leur entreprise qui comprennent notamment :

- si les administrateurs sont politiquement exposés (PEP), leurs proches collaborateurs et les membres de leur famille;
- si les entités appartiennent à l'État et si les entreprises sont financées par l'État;
- si les entités sont sur une liste de sanctions mondiale;
- présence médiatique défavorable; et
- si les titres font l'objet de sanctions.

Ainsi, aux termes de notre analyse actuelle, rien ne nous permet de croire qu'un des fournisseurs au sein des chaînes logistiques à l'étude contrevient à l'une ou plusieurs dispositions de la Loi ou encore des dispositions contenues au sein des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail portant sur les droits fondamentaux du travail.

Remédiation

Comme nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement au cours de notre dernier exercice financier, nous n'avons pas eu besoin de prendre des mesures pour y remédier ou pour rectifier tout cas de travail forcé ou de travail des enfants, incluant toute perte de revenu par des familles vulnérables.

Si un cas de travail forcé ou de travail des enfants est identifié dans l'avenir dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, nous prendrons les mesures nécessaires et appropriées pour rectifier et remédier à tel cas conformément aux normes internationales établies.

Formation

Lors de l'embauche de nos employés, afin d'assurer un niveau élevé de compréhension des risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement et dans l'entreprise, GardaWorld développe actuellement une formation qui sera accessible virtuellement à tout son personnel, mettant l'accent sur ces questions dans la conduite des affaires. Cette formation prendra la forme de cours en ligne comprenant des questions à choix multiples à la fin de chaque module, qui sont obligatoires pour compléter la formation avec succès. Un rapport de suivi sera trimestriellement soumis aux membres du comité de gouvernance de l'entreprise

Lors de l'engagement de nouveaux fournisseurs et l'embauche de nouveaux employés, GardaWorld sensibilise et transmet les codes et les politiques actuelles de l'entreprise.

Évaluation d'efficacité et autres étapes

Au cours de l'année à venir et comme nous l'avons déjà fait, nous continuerons à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans l'ensemble de l'entreprise. En particulier, nous continuerons à déployer des politiques et des procédures révisées à travers GardaWorld, afin d'assurer l'alignement à travers l'organisation, en ce qui concerne, entre autres, une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne. Notamment par des processus de vérification diligente plus élaborés de nos fournisseurs et des discussions plus ouvertes avec les dirigeants de nos fournisseurs.

Approbaton et certification

Ce rapport, pour l'exercice financier se terminant le 31 janvier 2024, a été approuvé par le conseil d'administration de Corporation de Sécurité Garda World / Garda World Security Corporation, le 30 mai 2024, et le conseil d'administration de Corporation de Services

d'Alarmes Garda / Garda Alarm Services Corporation, le 30 mai 2024, conformément au paragraphe 11 (4)(b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier GardaWorld et Garda Alarme.

(s) Pierre-Hubert Séguin

Me Pierre-Hubert Séguin,
Secrétaire de Corporation de Sécurité Garda World et de Corporation de Services
d'Alarmes Garda

Date : 30 mai 2024